# Le service international de recherches à Arolsen

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): **- (1959)**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

## LE SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES A AROLSEN

Le CICR assure depuis 1955 [1] la gestion du Service international de Recherches (SIR), à Arolsen (République fédérale d'Allemagne), qui est le centre de renseignements le plus important sur le sort des personnes déportées, déplacées ou disparues pendant la seconde guerre mondiale en Allemagne et dans les pays alors occupés par les armées allemandes. En 1959, ce Service a encore accompli un travail considérable, bien que le nombre des cas traités ait légèrement diminué. Il s'est agi principalement de fournir à des particuliers et aux administrations allemandes compétentes les documents nécessaires à l'indemnisation des victimes du régime national-socialiste, conformément à la législation en vigueur dans la République fédérale.

Le nombre des demandes reçues par le SIR en 1959 s'est élevé à 125.871 (154.581 en 1958). Elles se répartissaient comme suit :

— 64.280 demandes de certificats pour l'obtention d'indemnités ;

— 38.540 enquêtes individuelles et demandes de photocopies de dossiers médicaux ;

— 22.885 demandes de certificats de décès ;

— 166 demandes de renseignements d'ordre historique et statistique.

Les documents délivrés par le SIR ont atteint 320.072 (383.023 en 1958). Ils comprenaient :

— 85.116 réponses positives et négatives aux demandes d'enquêtes individuelles, de photocopies de dossiers médicaux et de certificats de décès ;

— 234.956 certificats ou rapports relatifs à des demandes faites en vue d'obtenir des indemnités, se répartissant comme suit : 24.279 certificats d'incarcération ; 35.574 certificats de résidence ; 74.552 rapports intermédiaires ; 100.385 réponses négatives ; 166 rapports d'ordre historique et statistique.

---

[1] Voir nos précédents Rapports d'activité.

Les demandes d'enquêtes, de renseignements et de certificats ont afflué au nombre d'environ 10.000 par mois, alors que la moyenne mensuelle des cas traités a été de 25.000.

Au fichier central, 719.275 fiches individuelles nouvelles ont été établies (644.817 en 1958) et 725.601 y furent classées (478.901 en 1958).

Ces chiffres ne reflètent qu'imparfaitement l'activité du SIR. En effet, chaque demande pose des problèmes souvent complexes donnant lieu à de laborieuses recherches dans les différentes sections des volumineuses archives d'Arolsen. Ces archives, patiemment réunies et classées depuis la fin de la guerre, sont sans cesse complétées par l'acquisition de nouveaux documents. A cet égard, l'année 1959 a été fructueuse ; les nombreux documents réunis pendant cette année ont enrichi de 370.000 nouveaux noms les archives du SIR. Comme toujours, tous ces documents ont été analysés, relevés sur fiches et classés. La plupart d'entre eux ont été acquis grâce à la collaboration du Musée d'Etat d'Oswiecim (Auschwitz), où une mission du SIR s'était rendue en 1958.

Rappelons que le CICR assume la responsabilité de la gestion du SIR en vertu d'accords et conventions signés à Bonn le 6 juin 1955 pour une durée de cinq ans. Les tâches du SIR restant importantes et nombreuses, et comme il paraît nécessaire de lui donner les moyens de poursuivre son travail, des négociations ont été engagées en vue de renouveler les accords de 1955 qui arrivent à échéance le 5 mai 1960.

## PRÉPARATION DU PERSONNEL SANITAIRE ET SECOURS AUX INVALIDES DE GUERRE

Les statuts de la Croix-Rouge internationale (art. VI, 5) imposent au CICR le devoir de contribuer, en vue d'éventuels conflits, « à la préparation et au développement du personnel et du matériel sanitaires, en collaboration avec les organisations de la Croix-Rouge, les services de santé militaires et autres autorités compétentes...». Le Service du personnel sanitaire du CICR s'emploie donc tout d'abord à réunir des informations sur la